

SÉANCE DU 10 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept
Le dix mai,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

N° 101/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération :
**MAISONS DE SERVICES ET
D'ACCUEIL AU PUBLIC :**
demande de subventions

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 4
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 3
 - Non excusés : 9
- Votants : 87

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievreumont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Petit Marie-Jeanne, M. Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique
Suppléé(e)s	M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain
Excusé(e)	Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard
Absent(e)s	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Deux Maisons de Services et d'Accueil au Public (MSAP) sont installées sur le territoire intercommunal, l'une à Amancey et l'autre à Quingey.

Le fonctionnement de ces équipements est aidé par l'État à hauteur de 25 % pour le FNADT et 25 % pour le fonds Inter-opérateur plafonné chacun à 15 000 € sur la base d'un budget prévisionnel pour 2017.

▪ MSAP Amancey :	
Budget fonctionnement prévisionnel 2017 :	97 106 €
Subventions : FNADT : 15 000 € ; Fonds Interopérateurs :	15 000 €
▪ MSAP Quingey :	
Budget fonctionnement prévisionnel 2017 :	12 560 €
Subventions : FNADT : 3 140 € ; Fonds Interopérateurs :	3 140 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement énoncé,
- Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président